

## Du devoir social

La commission d'enquête sur l'état des forces de sécurité intérieure<sup>(1)</sup> ouvre fin juin 2018 sa note de synthèse sur le nombre important de suicides dans la police : « *De l'avis général, les dispositifs de lutte contre les RPS se révèlent toutefois peu efficaces si, parallèlement, les supérieurs hiérarchiques immédiats ne sont pas davantage à l'écoute de leurs subordonnés et si la cohésion interne n'est pas globalement améliorée. (...) Tandis que la Gendarmerie nationale bénéficie d'une structure unifiée de commandement et d'un "esprit de corps" affirmé, la Police nationale souffre de sa forte segmentation et d'un manque patent de cohésion qui pèsent, au quotidien, sur les agents comme sur l'efficacité des services. (...) Surtout, le management au sein de la Police nationale, jugé trop éloigné du terrain et peu à l'écoute des réalités et des difficultés des agents, contribue à la perte de sens du travail et à la démotivation des agents* ».

***Un devoir social pour le chef<sup>(2)</sup> fondé sur une mission, un état d'esprit, une organisation.***

***Une mission.*** La loi<sup>(3)</sup> attribue « au chef, à tous les échelons, la mission de veiller aux intérêts de ses subordonnés (...) ». Le règlement poursuit<sup>(4)</sup> : « Lorsque'il exerce une autorité en tant que chef, le militaire porte attention aux préoccupations personnelles des subordonnés et à leurs conditions matérielles de vie ; il veille à leurs intérêts et, quand il est nécessaire, en saisit l'autorité compétente ».

***Un état d'esprit.*** La **bienveillance** est donc un principe réglementaire de commandement. Mais les chefs militaires, n'hésitent pas à parler d'**amour**, d'**amitié**, de **fraternité**, condition de la **confiance**, au service de la mission. Après le maréchal de BELLE-ISLE (« *Je ne vous dirai point : cherchez à mériter l'estime du corps que vous allez commander ; cette maxime est trop triviale, mais je vous dirai : cherchez à mériter l'amour* »<sup>(5)</sup>), après le capitaine LIAUTEY, contemporain du capitaine PAOLI, le général d'armée BOSSER, chef d'état-major de l'armée de Terre, indique que « *s'il ne fallait retenir qu'une exigence, ce serait celle-ci "commander d'amitié" ou l'amitié comme unique commandement du commandement!* »<sup>(6)</sup>. Le général d'armée LIZUREY, directeur général de la Gendarmerie nationale, questionné par la commission précitée, exprime cette fraternité dans le mot *camarades* : « *Malheureusement, nous n'avons pas été en mesure, depuis le début de cette année, d'empêcher le passage à l'acte de sept de nos camarades* ». Il poursuit : « *l'accompagnement des personnels est indissociable du commandement et nourrit cet esprit de corps propre à la gendarmerie* ».

Cette **capacité d'écoute** que le DGGN a décidé de renforcer au sein de la hiérarchie et au sein de la chaîne de concertation<sup>(7)</sup>, faite d'**empathie**, de **compassion**, de **considération positive**, ouvre à la **relation aidante**.

***Une organisation.*** Aider suppose alors que la hiérarchie soit issue de l'institution et dispose des leviers pour répondre aux difficultés. Telle est la force d'une force militaire « intégrée » dans laquelle le chef est à la fois *opérationnel* et *organique* (a en main tous les leviers RH et soutien de l'homme - budgétaire, immobilier, matériel, logistique...). Ces avantages, sans cesse soulevés, sont pourtant fragilisés par des politiques étatiques et ministérielles visant à séparer le « *back office* » du « *front office* », dogme mortifère. Elles commettent une erreur stratégique.

Dès lors, la préservation, l'adaptation, le développement et la mise en cohérence des capacités d'aide sociale, avec le ministère des armées, au bénéfice des gendarmes et de leurs familles, en activité et en retraite, sont essentielles dans une gouvernance adaptée et partagée selon le principe d'une concertation intégrée. C'est le sens de la gouvernance adoptée dans le cadre de la réforme du dispositif des assistants de service sociaux du ministère des armées. C'est le sens de l'entraide gendarmerie qui réunit CNG et fondation-Maison de la gendarmerie. C'est le sens de la présence d'un officier général à la tête de la CNG.

En exprimant notre reconnaissance au capitaine PAOLI, à tous ceux qui ont porté son œuvre depuis 130 ans, la plupart du temps bénévolement, nous ne pouvons que souhaiter longue vie à la CNG, aux valeurs qui sont les siennes et à l'entraide gendarmerie ! Nos gendarmes et leurs familles le méritent !

**Général d'armée (2s) Jean-Régis Véchambre**

*Président de la Société nationale de l'histoire et du patrimoine de la gendarmerie - société des amis du musée de la gendarmerie*

<sup>(1)</sup> Rapport n° 612 (2017-2018) de M. François Grosdidier, déposé le 27 juin 2018 – <http://www.senat.fr/notice-rapport/2017/r17-612-2-notice.htm>.

<sup>(2)</sup> Dans une force très décentralisée comme la gendarmerie, avec un encadrement de proximité constitué pour une part très importante de sous-officiers gradés supérieurs, ce devoir social repose également sur eux.

<sup>(3)</sup> Article L4121-4 du Code de la Défense.

<sup>(4)</sup> Articles D4122-1 à D4122-6 du Code de la Défense ; article D4122-. Cf. également les différences notables qui existent entre ces dispositions et celles du code déontologie de la Police et de la Gendarmerie nationales (articles R 434-4 à R 434-13 du Code de la sécurité intérieure).

<sup>(5)</sup> Charles, Louis, Auguste Fouquet de Belle-Isle (1684-1761), maréchal en 1741, élu à l'Académie française en 1749, ministre de la Guerre de 1758 à 1760, lettre à son fils, nommé colonel et prenant la tête d'un régiment.

<sup>(6)</sup> Livre bleu sur l'exercice du commandement dans l'armée de Terre – édition 2016.

<sup>(7)</sup> Article D4121-3 du Code de la Défense : Les militaires participent à la prise des décisions relatives à la vie courante de leur formation par l'intermédiaire de commissions (...).